

Règlements Sportifs 2022-2023

1) Règles Communes	2
2) Championnat par équipes Week-end.....	4
3) Championnat par équipes Semaine	6
4) Championnat par équipes Vétérans.....	7
5) Coupes du Rhône-Lyon 2.0.....	8
6) Rhône-Lyon Vétérans	9
7) Finales individuelles Rhône-Lyon Séniors.....	10
8) Finales individuelles Rhône-Lyon Minimes/Cadets/Juniors	11
9) Finales individuelles Rhône-Lyon Poussins/Benjamins	12
10) Finales par Classement.....	13
11) Circuit Jeunes	14
12) Circuit Gones	15
13) Critérium Fédéral Messieurs	16
14) Challenge Chantal et Gérard MASSET	19
Annexes Critérium Fédéral	20

1) Règles Communes

Règles communes à toutes les compétitions

Toute inscription à une compétition vaut acceptation des présents règlements.

Les articles auxquels il est fait référence dans ces règlements renvoient aux règlements sportifs fédéraux.

INSCRIPTIONS

Une inscription est valable dès lors qu'elle est réalisée au plus tard à la date limite.

FORMULE DE COMPÉTITION

Lorsqu'elle dépend du nombre d'inscrits, la formule exacte de compétition est précisée sur la convocation.

Pour les compétitions à inscriptions libres, la mise en poule se fera en respectant strictement le serpent pour les 1ers et 2èmes de poules sans les replacer s'ils sont du même club, afin de préserver l'intérêt sportif. Seuls les 3èmes (et suivants si les poules comportent plus de 3 joueurs) pourront être replacés afin de minimiser les rencontres entre joueurs d'un même club.

HORAIRES

Se reporter dans tous les cas à la convocation pour voir les horaires de pointage et de début pour chaque tableau sur www.rhoneyontt.com

PHOTOGRAPHIES

Tout participant à une compétition autorise le Comité à prendre des photographies et à les utiliser pour assurer la promotion de la compétition et de la discipline sur son site Internet, ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Google+) et ses parutions papier.

ABSENCES EN COMPÉTITION INDIVIDUELLE

Cette règle s'applique à toutes les compétitions n'indiquant pas de précision particulière.

Une absence est considérée comme régulière si :

- elle est prévenue avant le début de la compétition.
- elle est justifiée dans les 72h suivant le début de la compétition.

Une absence non régulière est sanctionnée d'une pénalité financière égale au tarif d'inscription à la compétition concernée.

ABSENCES EN COMPÉTITION PAR EQUIPES

Toute rencontre doit être jouée en cas d'équipe non conforme ou incomplète (même si plusieurs absents...). La non-conformité est notifiée au dos de la feuille de rencontre et le responsable du championnat applique la sanction prévue à réception de la feuille de rencontre.

DEMANDES DE MODIFICATION DE RENCONTRE (CHAMPIONNAT DAME & WEEK-END)

En cas de besoin de modification de rencontre (date, horaire, lieu), il est obligatoire d'utiliser l'outil spécifique dans l'espace Mon Club, comme il est d'usage en régionale et nationale. Au niveau départemental, la demande doit être formulée au moins 6 jours avant la date de début de rencontre prévue dans SPID afin de permettre au club adverse de formuler une réponse puis au responsable de la compétition de trancher.

BRULAGES INTER-CHAMPIONNATS

Les brûlages entre les différents Championnats par équipes (Week-end, Semaine, Dames, Vétérans) sont indépendants. Un joueur peut ainsi participer au même tour de plusieurs de ces championnats (dans la limite où il respecte les règles de brûlages propres à chaque championnat)

SANCTIONS EN CHAMPIONNAT PAR EQUIPES (Week-end, Semaine, Dames, Vétérans) :

INCIDENTS	SANCTIONS
Forfait d'une équipe (prévenu moins de 2 semaines avant le début du championnat)	Équipe facturée
Equipe incomplète (1 ^{re} fois sur l'équipe)	Pas de sanction
Equipe incomplète (2 ^e fois sur l'équipe)	20€ score conservé
Equipe incomplète (3 ^e fois sur l'équipe)	Forfait général
Equipe non conforme	Sanction sportive 1
Forfait prévenu aux Barrages et Titres	40 €
Forfait non prévenu aux Barrages et Titres	Montée refusée + 80€
Tenue non conforme lors de la journée des Titres et Barrages	50 € /joueur
Feuille de rencontre réclamée, mais perdue avant la fin de la saison	Sanction sportive 1
Résultats non saisis sur SPID en temps et en heure	20 €
Mauvais remplissage de la feuille de rencontre (suite à une réclamation)	10 €

	PR / SD	D1	D2	D3	
FORFAIT SIMPLE (un second forfait entraîne un forfait général)	40 EUR	35 EUR	30 EUR	20 EUR	Supplément équipe adverse NON PREVENUE 20 EUR
FORFAIT GÉNÉRAL	85 EUR	70 EUR	60 EUR	40 EUR	
SANCTION SPORTIVE 1	Rencontre perdue 36/13 pour les équipes à 4 joueurs + 20 EUR (appel possible auprès de la CSD)				

2) Championnat par équipes Week-end

Règles générales

- Sauf décision contraire, le règlement sportif fédéral s'applique.
- Nombre de joueurs par équipes : quatre.
- Nombre de parties : dix-huit (16 simples + 2 doubles).
- Une composition d'équipe incomplète ne sera tolérée que deux fois dans la phase (voir tableau des sanctions).
- En 2022-2023, conformément aux décisions de la FFTT, une équipe pourra comporter deux joueurs mutés ordinaires.

Attention

- Tous les joueurs doivent être notés sur la feuille de rencontre avant le lancement de la première partie.
- En cas de retard, un joueur absent au début d'une rencontre mais inscrit au départ sur la feuille de rencontre peut jouer les parties restantes. Il lui sera compté zéro point pour les parties où il a été appelé et constaté absent jusqu'à son arrivée.

Décompte des points parties :

- Victoire : 2 points
- Défaite : 1 point
- Joueur absent : 0 point

Exemples :

- Pour une rencontre 4 joueurs contre 4 joueurs, le total des points de la rencontre est de 54 (ou moins si des parties ne sont pas jouées).
- Pour une rencontre 4 joueurs contre 3 joueurs, le total des points de la rencontre est de 49.

Engagements

- A chaque phase, lors de l'engagement des équipes, chaque club choisira pour chacune de ses équipes le jour et l'horaire de début des rencontres à domicile entre samedi 9h-17h & dimanche 9h-14h.
- Les visiteurs devront se conformer à l'horaire choisi par le club accueillant (calendriers publiés sur www.rhoneyontt.com et communiqués aux dirigeants de clubs). En cas d'incompatibilité, il sera possible de demander une modification via SPID Mon Club

Modification de rencontre

- Toute modification de rencontre doit se faire via l'espace SPID MonClub (salle, horaire, jour, ...) – et non par simple arrangement oral entre 2 équipes.
- Un club A fait une demande à un club B via un formulaire spécifique. Le club B est notifié et peut formuler ensuite sa réponse.
- Les modifications de rencontre doivent se faire 6 jours avant le début de rencontre programmé au calendrier via l'espace SPID MonClub. Si ce délai était dépassé, l'arrangement direct entre 2 équipes est toléré sous condition que **les 2 capitaines** notifient ce changement par mail à equipeswe@rhoneyontt.com

Résultats

- Feuille de rencontre : à saisir sur le nouvel espace mon club de la FFTT (<https://monclub.fftt.com/login>) ou via GIRPE avant le lundi 8h00 suivant la rencontre.
- Si le club n'utilise pas le logiciel GIRPE, la saisie des scores est obligatoire dans l'espace Mon Club
- Saisie GIRPE obligatoire pour les PR en 2^{ème} phase 22-23, et obligatoire D1 et D2 en 1^{ère} phase 23-24.
- Performances : coefficient 1.

Important

- Un exemplaire de la feuille de rencontre doit être fourni à chaque capitaine sous le format de leur choix.
- La feuille de rencontre est à conserver précieusement par les clubs toute la saison. En cas de réclamation, réserve, carton, rapport JA, ou équipe incomplète, elle devra être envoyée par courriel à equipeswe@rhonelyontt.com au plus tard le lendemain de la rencontre.
- La feuille de rencontre pourra être réclamée par le Comité en cas d'erreur de saisie.
- L'ensemble des feuilles de rencontre pourra être réclamé par le Comité afin de procéder à un éventuel départage en fin de phase.
- Une feuille de rencontre réclamée par le responsable de la compétition doit lui être envoyée dans les 3 jours sous peine d'amende, soit par courrier, soit par courriel à equipeswe@rhonelyontt.com.
- Une feuille de rencontre perdue pénalisera le club responsable d'une sanction n°2 en cas de litige.

Montées et descentes

Contrairement au règlement fédéral et régional, une équipe départementale désignée pour monter dans une autre division départementale ne verra pas son accession bloquée par une équipe du même club descendant de cette division.

POULES	MONTÉES	DESCENTES
4 PR	8	Nb desc. De R3
x D1	1 ^{er} de chaque poule	Nb desc. De PR
x D2	1 ^{er} de chaque poule	Nb desc. De D1
x D3	1 ^{er} de chaque poule	

Brûlages (concerne les Titres et Barrages également)

- Le système de brûlage est celui établi par la FFTT (article II.112) : brûlage par tour et remise à zéro en fin de phase 1.
- Rappel : lors de la 2^e journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{re} journée dans une équipe de numéro inférieur.

Classement fin de phase

- Après départage dans les poules, par l'indice PG/PP (tri intégral points gagnés/points perdus). Classement général qui se fait avec trois « tris » : « classement » dans la poule, puis « nombre de points » (si les poules sont toutes complètes) et enfin « PG/PP ».
- Dans le cas où il y a une ou plusieurs poules incomplètes, on remplace le tri « nombre de points » par le rapport « nombre de points/nombre de rencontres jouées ».
- En cas d'égalité dans une poule après le départage par l'indice PG/PP, l'équipe qui a gagné l'autre passe devant (pas de départage au set).
- En cas de forfait, une pénalité de dix points (PP) est appliquée à l'équipe qui a bénéficié du forfait (modification du score par le responsable de la compétition).

Règlements des Titres et Barrages

- Un joueur peut participer aux Titres et aux Barrages dans une équipe sous réserves :
- qu'il ne soit pas brûlé (règle des brûlages appliquée sur les tours des Titres et Barrages) ;
- d'avoir disputé au moins trois rencontres dans la phase en cours avec cette équipe, sinon d'être classé au maximum 12 en PR, 10 en D1, 8 en D2 et 7 en D3.
- Rappel : les joueurs d'une équipe doivent porter une chemisette identique.
- Des barrages croisés sont organisés à la fin de chaque phase selon les possibilités du calendrier sportif :
- Entre les équipes non-montantes de D1 et les équipes non-descendantes de PR
- Entre les équipes non-montantes de D2 et les équipes non-descendantes de D1

Précisions Titres :

Seules les équipes 1^{re} de poule participent aux Titres en fin de phase 2

Départementale 3

Nombre d'équipes par poule :

- 6 en phase 1 (les demandes clubs sur les positions d'équipes ne sont pas garanties), il n'y a pas forcément une superposition des numéros de position entre poules de 8 et 6 équipes.
- Poules de 8 équipes complètes en phase 2 (autant que possible).

Repêchages

Le repêchage des équipes se fait conformément aux règlements fédéraux.

3) Championnat par équipes Semaine

Les nouvelles équipes intègrent la Départementale 3 sauf dérogation accordée selon règlements.

Déroulement

Ce championnat est totalement indépendant du Championnat par équipes Week-end. Un joueur peut donc participer aux deux championnats.

- Super Division et D1 : 2 poules de huit équipes.
- D2 : poules de huit équipes.
- D3 : poules de huit équipes (6 en 1^{ère} phase)

Règles générales

- Nombre de joueurs par équipes : trois.
- Dates limites des rencontres : suivant le calendrier spécifique diffusé par le Comité.
- L'équipe évoluant à domicile doit contacter l'équipe reçue au moins 10 jours avant la date prévue pour la rencontre (cette date étant avant la date butoir).
- Pour faciliter la communication entre les équipes des clubs, il est demandé aux clubs de fournir au Comité le nom des capitaines d'équipe, leurs coordonnées (portable et adresse mail) pour recevoir les adversaires afin que cela soit indiqué sur la feuille de poule.
- Titres : chaque 1^{er} de poule jouera les titres avec, si nécessaire, un avant – tour.

Règles spécifiques

POULES	NB	MONTÉES	QUI	DESCENTES	QUI
SD	2	-	-	4	7 ^e , 8 ^e
D1	2	4 en SD	1ers et 2èmes	4	7 ^e , 8 ^e
D2	x	x en D1	1ers	X (Fonction du nombre de poules D3)	
D3	x	x en D2	1ers	Pas de descente	

Sous réserve du nombre d'équipes qui seront engagées.

Résultats

- Feuille de rencontre : à saisir sur Spid MonClub ou via GIRPE avant le lundi 08 h 00 suivant la date limite de rencontre
- Si le club n'utilise pas le logiciel GIRPE, la saisie des scores est obligatoire dans l'espace Mon Club
- Performances : coefficient 1.

Important

- La feuille de rencontre est à conserver précieusement par les clubs toute la saison. En cas de réclamation, réserve, carton, rapport JA, ou équipe incomplète, elle devra être envoyée par courriel à equipesemaine@rhonelyontt.com au plus tard le lendemain de la rencontre.
- La feuille de rencontre pourra être réclamée par le Comité en cas d'erreur de saisie.
- L'ensemble des feuilles de rencontre pourra être réclamé par le Comité afin de procéder à un éventuel départage en fin de phase.
- Une feuille de rencontre réclamée par le responsable de la compétition doit lui être envoyée dans les 3 jours sous peine d'amende, soit par courrier, soit par courriel à equipesemaine@rhonelyontt.com.
- Une feuille de rencontre perdue, pénalisera le club responsable d'une sanction n°2 en cas de litige.

Brûlages

- Le système de brûlage est celui établi par la FFTT (article II.112) : brûlage par tour et remise à zéro en fin de phase 1.
- Dans une poule de 8 équipes, le joueur le mieux classé qui évolue dans une équipe devra avoir participé à 4 rencontres sur la phase, sinon ses parties seront retirées des points rencontrés en fin de phase. Les points individuels du joueur restent acquis.
- Dans une poule de 7 équipes (poule incomplète), le joueur le mieux classé qui évolue dans une équipe devra avoir participé à 3 rencontres sur la phase.
- Dans une poule de 6 équipes (D3 phase 1 ou poule incomplète), le joueur le mieux classé qui évolue dans une équipe devra avoir participé à 2 rencontres sur la phase.

Règlements des Titres et Barrages

Un joueur peut participer aux Titres et aux Barrages dans une équipe sous réserves :

- qu'il ne soit pas brûlé (règle des brûlages appliquée sur les tours des Titres et Barrages)
- d'avoir disputé au moins trois rencontres dans la phase en cours avec cette équipe, sinon d'être classé au maximum 12 en PR, 10 en D1, 8 en D2 et 7 en D3

Barrages

Des barrages croisés sont organisés à la fin de chaque phase selon les possibilités du calendrier sportif.

4) Championnat par équipes Vétérans

Déroulement

- Les rencontres ont lieu en moyenne tous les 15 jours.
- Elles se déroulent en semaine.
- Selon le nombre d'équipes inscrites, l'organisation sera la suivante :
- D1 : deux poules de cinq ou six ;
- D2 : une à deux poules (de cinq ou six).

Règlement

- Nombre de joueurs par équipes : trois (nommés dans une liste de cinq joueurs établie à l'inscription de l'équipe).
- Pour toute modification de cette liste en cours de saison, seule la commission Vétérans sera apte à décider.
- Conditions de participation : être Vétéran.
- Rencontre en phase aller-retour, montée descente.
- Date de rencontre : fixée librement entre les deux équipes avant la date butoir.
- Une entente est autorisée entre deux clubs.

Important

Dernière journée (samedi à préciser) des Titres du Championnat par équipes Vétérans obligatoire. Les équipes seront conviées à cette date à la même heure et au même endroit. Repas en prévision avec pétanque pour ceux qui le souhaitent !

Résultats

- Feuille de rencontre : à envoyer le lendemain de la compétition par e-mail au responsable de la compétition : equipesveterans@rhonelyontt.com
- Saisie des résultats : sur SPID ou par e-mail à equipesveterans@rhonelyontt.com
- Performances : coefficient 0,5.

Remarques

- Le calendrier des rencontres sera donné lors de la constitution des poules.

5) Coupes du Rhône-Lyon 2.0

Règlement

- Formule : Poules puis Tableau à élimination directe
- Les équipes sont constituées de deux joueurs ou joueuses d'un même club ou club différent, avec la possibilité d'inscrire un troisième joueur ou joueuse de l'un des deux clubs représentés.
- Toute équipe se présentant à une rencontre doit comprendre au moins un joueur inscrit dans l'équipe.
- Le remplaçant ne peut avoir plus de points que le joueur remplacé au dernier classement officiel (phase).
- Tout joueur participant à la rencontre devra avoir son nom inscrit sur la feuille de rencontre avant le début de celle-ci (simple ou double).
- Un joueur peut participer à deux tableaux, mais dans une seule équipe par tableau.
- Les jeunes sont admis à partir de la catégorie Minimale.
- Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches de 11 points.
- L'équipe receveuse doit obligatoirement prendre contact avec l'équipe adverse. Si à la date de la compétition l'équipe adverse n'a pas été contactée elle doit en informer immédiatement le responsable par mail.

Résultats

- Feuilles de rencontre : à envoyer par l'équipe receveuse au responsable de la compétition par e-mail à coupe@rhonelyontt.com avant la date limite du tour fixée
- Pas de dérogation de date sauf accord exceptionnel du responsable de la compétition
- Performances : coefficient 0,75 (compétition départementale bonifiée – choix du Comité)
- Les feuilles de matchs devront être correctement remplies (nom joueurs, numéro de licence, date du match, nom du tableau) Toute feuille qui ne serait pas convenablement remplie entraînera la non prise en compte des résultats individuels !

Déroulement de la phase de poules

- L'ordre des rencontres est celui donné dans SPID tout comme la notion d'équipe receveuse et d'équipe visiteuse.
- Toutes les parties des rencontres de la phase de poules doivent être jouées.
- Le nombre de qualifiés par poule sera en fonction du nombre d'équipes inscrites

Déroulement des tableaux à élimination directe

- Les rencontres au score acquis sont autorisées à partir du tableau à élimination directe d'un commun accord entre les joueurs.
- Tour 1 du tableau à élimination directe : les équipes qui ont le total de points le plus faible reçoivent.
- Ensuite, plusieurs cas de figure :
- Une équipe a reçu, l'autre s'est déplacée : c'est l'équipe qui s'est déplacée qui reçoit.
- Les deux équipes se sont déplacées : l'équipe qui a le total de points le plus faible reçoit.
- Les deux équipes ont reçu : l'équipe qui a le total de points le plus faible reçoit.

Finales

- Les finales de tous les tableaux seront jouées lors d'une même soirée précisée dans le calendrier sportif départemental.
- Le comité se réserve la possibilité d'avancer une finale en cas d'interaction d'un joueur avec les titres et barrages des championnats par équipes semaine.

Les tableaux (somme des points des 2 joueurs)

- Moins de 1500 points
- Moins de 2000 points
- Moins de 2500 points
- Moins de 3000 points
- Plus de 3000 points

6) Rhône-Lyon Vétérans

Règles générales

- Ouvert à tous les licenciés traditionnels Vétérans du Rhône-Métropole de Lyon valablement inscrits.
- Après la date limite d'inscription, les joueurs sont placés sur liste d'attente.
- Chaque joueur ne peut participer qu'à un tableau de sa catégorie.
- Les titres de Champion(ne)s du Rhône-Métropole de Lyon sont décernés à l'issue de la compétition.

Règlement du championnat

- Formule : poules suivant le nombre d'inscrits, qualifiant dans un tableau à élimination directe. Les joueurs éliminés en poules peuvent prendre part à un tableau consolante.
- Performances : coefficient 1 (cette compétition est considérée comme l'échelon départemental des Championnats de France Vétérans – cf IV.203 des Règlements Administratifs Fédéraux)
- Catégories :
- Vétérans 1
- Vétérans 2
- Vétérans 3
- Vétérans 4
- Vétérans 5

7) Finales individuelles Rhône-Lyon Séniors

Règlement

- Ouvert à tous les licenciés traditionnels de Benjamin à Vétéran du Rhône-Métropole de Lyon valablement inscrits.
- Après la date limite d'inscription, les joueurs sont placés sur liste d'attente.
- Les parties se jouent au meilleur des cinq manches en 11 points.
- Performances enregistrées au coefficient 1.25

Déroulement

- Les joueurs sont assurés de jouer trois parties minimum.
- Déroulement du week-end
 - Samedi après-midi = Qualifications simples messieurs
 - Dimanche matin = tableaux de doubles
 - Dimanche après-midi = phases finales en simples

Tableau Séniors Messieurs

- Samedi après-midi : selon le nombre d'inscrits, plusieurs entrées progressives par poules sont organisées selon les classements des joueurs à partir de 13h30. Pour chaque horaire, les joueurs sont placés en poules selon l'article I.302 des règlements fédéraux: Le 1er de poule d'un horaire est qualifié pour l'étape suivante jusqu'au dernier tour de poule du samedi.
- Dimanche en début d'après-midi : les 16 joueurs les mieux classés lors de la convocation + les 16 qualifiés du samedi sont placés en poules selon l'article I.302 des règlements fédéraux. Les 2 premiers de chaque poule sont ensuite placés dans un tableau à élimination directe selon l'article I.304

Tableau Séniors Dames

- Entrées progressives le dimanche après-midi selon le nombre et le classement des inscrites. La formule établie par le Juge-arbitre en lien avec le responsable de la compétition.

Tableaux de Doubles

- Dimanche matin
- Les paires sont classées dans l'ordre décroissant de leur cumul de points classement (phase en cours).
- Chaque tableau est limité à 16 paires.
- Les inscriptions doivent se faire en amont de la compétition dans le même délai que les inscriptions en simples
- Toute absence dans le tableau de doubles, prévenue moins de 48 heures avant le début de la compétition, fera l'objet d'une amende de 40 euros. Le montant de l'amende est doublé (80 euros) si non prévenue. Cette amende peut être suspendue en cas de remplacement du double forfait par un double équivalent.
- Des inscriptions complémentaires seront possibles jusqu'au samedi soir pour compléter les tableaux.
- Sélection des doubles inscrits dans les temps par ordre des meilleurs cumuls de points.
- Sélection des inscriptions complémentaires par ordre d'arrivée.

8) Finales individuelles Rhône-Lyon Minimes/Cadets/Juniors

Règlement

- Chaque tableau est ouvert à tout licencié traditionnel de sa catégorie d'âge du Rhône-Métropole de Lyon valablement inscrit
- Un joueur peut participer à un tableau de catégorie d'âge supérieur dans la limite de deux tableaux sur le week-end
- Un joueur masculin devra en tout état de cause s'il veut faire 2 tableaux, participer au tableau de sa catégorie d'âge
- Après la date limite d'inscription, les joueurs sont placés sur liste d'attente.
- Les Poussins peuvent être autorisés à jouer en Minimes et Cadets sur autorisation du Conseiller Technique Départemental.
- Les parties se jouent au meilleur des cinq manches en 11 points.
- Le titre de Champion du Rhône-Métropole de Lyon est décerné à l'issue de la compétition.
- Les joueurs sont placés en poule selon le dernier classement mensuel FFTT publié (pas le premium).
- Performances enregistrées au coefficient 1.25

Déroulement

- Les joueurs sont assurés de jouer trois parties minimum.
- Déroulement du week-end :
- Samedi = Qualifications Simples Minime/Cadet/Junior garçon,
- Dimanche = Fin de la compétition Simples Minime, Cadet et Junior sous forme de Tops + tableaux Minime Fille, Cadette et Junior filles

Tableaux Simples Garçons

- Samedi : qualification Minime/Cadet/Junior
- Dimanche : fin de la compétition sous forme de Top
NB : Les Tops sont composés de joueurs étant « têtes de série » et de joueurs « qualifiés » (nombres à définir à l'issue des inscriptions). Le nombre de joueurs participants au Top du dimanche est redéfini chaque année par le conseiller Technique Départemental

Tableau Simples Filles

- La formule est établie par le juge-arbitre en collaboration avec le responsable de la compétition selon le nombre et le classement des inscrites. Dans la mesure du possible, chaque tableau comportera une phase de poule suivie d'une phase de tableau à élimination directe

9) Finales individuelles Rhône-Lyon Poussins/Benjamins

Règlement

- Ouvert à tous les licenciés traditionnels Poussins et Benjamins du Rhône-Métropole de Lyon valablement inscrits.
- L'inscription aux championnats du Rhône Poussins-Benjamins est gratuite pour les joueurs ayant préalablement participé aux circuits jeunes et Gones.
- Après la date limite d'inscription, les joueurs sont placés sur liste d'attente.
- Les parties se jouent au meilleur des cinq manches en 11 points.
- Le titre de Champion du Rhône-Métropole de Lyon est décerné à l'issue de la compétition.
- Performances : coefficient 1.25

Déroulement

- Les joueurs sont assurés de jouer trois parties minimum.
- Des têtes de série peuvent être désignées dans chaque tableau
- Dimanche matin : qualification en Poussin et Benjamin garçon.
- Dimanche après-midi : fin des tableaux Poussin et Benjamin garçon + compétition féminines.

Tableaux Simples Garçons

- En fonction du nombre d'inscrits, une étape préliminaire qualificative sera organisée le matin pour les joueurs en perfectionnement, ceci pour les poussins et les benjamins garçons.
- Les joueurs qui sortiront de cette phase qualificative participeront l'après-midi aux poules des joueurs plus expérimentés.
- L'après-midi :
- Les poussins sont placés en poule selon l'article I.302 des règlements fédéraux. A l'issue de celles-ci, les joueurs sont placés en tableau à élimination directe selon l'article I.305.
- Les benjamins sont placés en poule selon le dernier classement mensuel FFTT publié (pas le premium).

Tableau Simples Filles

- Dans la mesure du possible, chaque tableau comportera une phase de poule suivie d'une phase de tableau à élimination directe telle que décrite pour les tableaux Simples Garçons.

10) Finales par Classement

Règlement

- Ouverte à tous les licenciés traditionnels de Benjamins à Vétérans du Rhône-Métropole de Lyon valablement inscrits.
- Après la date limite d'inscription, les joueurs sont placés sur liste d'attente.
- Épreuve qualificative pour l'échelon régional.
- Les parties se jouent au meilleur des cinq manches en 11 points.
- Performances : coefficient 1.25.

Déroulement

- Les joueurs sont assurés de jouer trois parties minimum.

Tableaux Messieurs

- Les joueurs sont placés en poule selon le dernier classement mensuel FFTT publié (pas le premium).
- A l'issue des poules, les joueurs sont placés en tableau à élimination directe selon l'article I.305.

Tableau Dames

- La formule est établie par le Juge-arbitre en lien avec la responsable des féminines selon le nombre et le classement des inscrites. Dans la mesure du possible, chaque tableau comportera une phase de poule suivie d'une phase de tableau à élimination directe telle que décrite pour les tableaux Simples Garçons.
- Huit tableaux sont organisés :

DAMES	Points	Qualifiées REG
F5	500 à 599	toutes
F7	600 à 799	toutes
F9	800 à 999	toutes
F12	1 000 à 1 299	toutes

MESSIEURS	Points	Qualifiés REG
H8	899	?
H10	1099	?
H12	1299	?
H15	1599	?

- En cas de départage pour une place qualificative, celui-ci se fera en fonction du dernier classement mensuel FFTT publié (pas le premium).

11) Circuit Jeunes

Règlement

- Compétition promotionnelle pour filles et garçons ouverte aux licenciés traditionnels du Rhône- Métropole de Lyon des catégories Benjamin à Junior.
- Six tours de compétition.
- Avant chaque tour, il est nécessaire de confirmer la présence ou l'absence du joueur inscrit. L'inscription des joueurs devra s'effectuer au plus tard 10 jours avant la compétition.
- Après deux tours joués en Championnat par équipes adultes, le joueur est considéré comme brûlé et ne peut plus jouer en Circuit Jeunes.
- Performance : coefficient 0,5.

Déroulement

- Deux horaires de convocation sont définis pour répartir les joueurs des différents clubs
- Dans la mesure du possible, les joueurs des clubs seront convoqués au même horaire. Les joueurs d'un club sont susceptibles de changer d'horaire d'un épisode à l'autre, voire de lieu si nécessaire

Formules

- Pour le premier tour, les joueurs sont placés sur la liste en fonction des niveaux identifiés par le Conseiller Technique Départemental. Pour les tours suivants, il est tenu compte des résultats des tours effectués.
- Les joueurs sont placés selon l'ordre de la liste pour une montée/descente de 30 minutes.
- A l'issue de la montée/descente, les joueurs sont intégrés en poule de quatre voire de cinq Seules ces parties comptent pour les points classement.
- Les parties se jouent au meilleur des trois manches.
- A chaque tour, les joueurs finissant premiers et deuxièmes de la poule 1 de chaque site et chaque horaire sont qualifiés pour jouer sur le site élite au tour suivant.
- Durant l'année, un à deux tours se dérouleront selon une formule différente.

Bénévoles

- Les bénévoles devront être inscrits par le club en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur la page de la compétition sur le site du Comité www.rhonelyontt.com. Date limite d'inscription le mercredi avant la compétition.
- Une prestation par an et par club est demandée pour deux enfants inscrits (exemple : 6 enfants = 3 prestations).
- La prestation bénévole correspond au fait de mettre à disposition un adulte présent pendant 2 heures.
- Mission du bénévole : Il animera la montée/descente en accompagnement du responsable de la salle et remplira les feuilles pour le lancement des parties lors de la phase de poule
- Le bénévole sera affecté sur le site géographique et à l'horaire de convocation des jeunes de son club.

Site élite

- Le site élite ne débutera qu'à partir du 2^{ème} tour
- Les joueurs sont placés par ordre décroissant de leurs points classement mensuel.
- La formule de compétition évoluera au fil des tours et du nombre croissant de joueurs. Idéalement, elle comprendra une phase de poule et une phase de tableau à élimination directe.
- Les parties se jouent au meilleur des deux ou trois manches gagnantes. Le principe sera adapté par le Juge-arbitre en fonction de la liste des joueurs et de leur niveau de classement.

12) Circuit Gones

Règlement

- Compétition individuelle ouverte aux licenciés traditionnels du Rhône-Métropole de Lyon Poussins garçons, Poussines et Benjamins filles.
- Six tours de compétition.
- Avant chaque tour, il est nécessaire de confirmer la présence ou l'absence du joueur inscrit.
- Performance : coefficient 0,5.

Formules

- Pour le premier tour, les joueurs sont placés sur la liste en fonction des niveaux identifiés par le Conseiller Technique Départemental. Pour les tours suivants, il est tenu compte des résultats des tours précédents effectués.
- Les joueurs sont placés selon l'ordre de la liste pour une montée/descente de 30 minutes.
- A l'issue de la montée/descente, les joueurs sont intégrés en poule de quatre voire de cinq. Seules ces parties comptent pour les points classement.
- Lors du déroulement des poules, les parties se jouent au meilleur des trois manches.

Arbitres

- Des arbitres non joueurs sont prévus sur chaque tour de la compétition.

13) Critérium Fédéral Messieurs

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Suivant convocation
Date	Suivant convocation
Délégué	Frédéric DUPRE cf@rhonelyontt.com
Liste de qualification	Inscription sur SPID mon Club
Liste de compétition	Voir règlement fédéral (III.302)
Mise en poule	serpent aménagé
Mise en tableau	TED OK-KO tirage au sort suivant formule D1 des règlements fédéraux.

Titre I Généralités

Article 1 - Conditions de participation

1.1 Le Critérium fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT et en possession d'un certificat médical en cours de validité. Les joueurs peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

1.2 Féminines

- Voir le règlement spécifique concernant le CF dames
- Les féminines des catégories séniors-vétérans qui en feront expressément la demande pourront intégrer le CF messieurs. Elles ne pourront en revanche pas accéder à l'échelon régional si elles font ce choix.

Article 2 - Inscription

2.1 Pour les joueurs évoluant en National ou Régional respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral et régional.

2.2 Pour les joueurs évoluant en départemental les inscriptions, (ou réinscriptions) sont possibles à chaque tour. Elles sont closes 14 jours avant le week-end de la compétition.

2.3 Les inscriptions se font uniquement par Internet sous l'espace « Mon club » en direct par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer.

2.4 Entre chaque tour, les nouveaux inscrits seront intégrés à la dernière division de leur catégorie pour la première version des convocations. Ils pourront intégrer les divisions supérieures en cas d'absences confirmées, si leur classement le permet.

2.5 Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mail sur cf@rhonelyontt.com et feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).

Article 3 - Qualification

3.1 Regroupement de catégories

- Une seule catégorie regroupera les catégories Séniors et Vétérans.
- Il en sera de même pour Poussins et Benjamins.

3.2 Qualification des joueurs dans les différentes divisions départementales

Pour chaque catégorie

Pour le 1^{er} tour, les joueurs sont répartis dans les différentes divisions à partir du dernier classement officiel diffusé. Pour les autres tours, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places).

3.3 Une première version sera diffusée sur le site à partir du lundi de la semaine précédent la compétition soit 12 Jours avant celle-ci, cela pour vérification par les clubs. **En cas d'oubli ou d'erreur, veuillez contacter cf@rhonelyontt.com**

3.4 Les convocations définitives **PAR DIVISION** seront diffusées le jeudi précédent la compétition, aucune inscription sur place n'est possible même en cas de tableau incomplet.

Article 4 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

Article 5 - Matériel et tenue

- Les balles agréées devront être amenées par les compétiteurs.

Article 6 - Pointage

Le pointage sera ouvert 1h avant le début de la compétition et sera clos 30 min avant le début de cette dernière. Le Juge-arbitre sera autorisé à repêcher des joueurs sur place afin de compléter des tableaux incomplets.

Article 7 - Arbitrage

Après leur dernière partie, les joueurs et joueuses doivent impérativement rester à disposition du Juge-Arbitre pour arbitrer une partie (quel que soit la catégorie) avant de pouvoir partir.

Article 10 - Retard

En cas de retard non prévenu, le joueur sera intégré à la division inférieure ou refusé.

Article 11 - Abandon

Voir règlement fédéral (III.109)

Titre II Déroulement sportif

Article 1 - Dans toutes les catégories

Chaque groupe de 16 joueurs constitue une division.

4 poules de quatre suivies d'un tableau de 16 OK KO classement Intégral.

Si la dernière division comporte :

1 à 4 joueurs : Les intégrer à la division supérieure pour former des poules de 5

5 à 7 joueurs : créer 1 poule avec classement intégral sans tableau ensuite.

8 à 10 joueurs : 2 Poules de 4 ou 5 joueurs puis un tableau classement intégral de 8 joueurs maxi.

11 joueurs : créer 2 poules de 4 et une de 3 puis tableau classement intégral

12 à 16 joueurs : 4 poules de 3 ou 4 ou 5 joueurs puis tableau classement intégral de 16 joueurs maxi.

Titre III Montées en divisions supérieures et descentes en divisions inférieures

Article 1 - Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en régionale

2.1 - Pour le tour 1, le premier du tour 4 de PR de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.

2.2 - Pour les autres tours, pour chaque division, un quota de montants est fixé par l'échelon régional.

2.3 – Les montants de PR de chaque catégorie d'âge jusqu'à J3 peuvent au choix monter en R1 Centre de leur catégorie ou accéder en PR de la catégorie d'âge supérieure. S'ils ne peuvent s'y maintenir, ils redescendent en PR de leur catégorie. **Ce choix devra être communiqué au responsable du Critérium Fédéral dans les 8 jours suivant la fin du tour.**

Article 3 - Montées entre divisions départementales

3.1 - Pour le tour 1, le premier du tour 4 de chaque division de l'année précédente est qualifié pour la division supérieure s'il reste dans la même catégorie d'âge.

3.2 - Pour les autres tours, pour chaque division, le quota de montants est fixé à 3 compétiteurs.

Article 4 - Descentes entre divisions départementales

Pour chaque division, le nombre dépendra des éventuels nouveaux inscrits et du nombre de descendants de l'échelon régional.

Titre IV Les forfaits

Conformément au Règlement Régional :

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En-cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable d'organisation pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En-cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.

b) Pour un 1er forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente, Le joueur sera placé en dernière division pour la première version des convocations du prochain tour et prioritaire pour remplacer un absent dans la division où il était sélectionné le tour de son absence. Pour les autres forfaits excusés, le joueur sera rétrogradé en dernière division pour la première version et pourra introduire les places des absents par ordre de classements Officiels FFTT avec les nouveaux inscrits.

Pour un 1er forfait non excusé, le joueur est rétrogradé en dernière division.

Pour un 2e forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur, est rétrogradé en dernière division pour la première version et pourra introduire les places des absents par ordre de classements Officiels FFTT avec les nouveaux inscrits sinon il est exclu de l'épreuve.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduit automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur déclaré forfait non-excuse au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

f) La seule adresse valide pour les envois de courriels est celle du Comité, cf@rhonelyontt.com

14) Challenge Chantal et Gérard MASSET

- Le challenge des Clubs Formateurs est une épreuve par équipe de club.
- Le coefficient de cette épreuve pour les points classement est de 0.75

Composition des équipes

- Une équipe est composée de 8 joueurs et joueuses et de 1 arbitre diplômé(e) ou en cours de formation.
- Une équipe peut-être incomplète mais doit au minimum comporter 6 joueurs et joueuses. Une équipe ne comportant pas au minimum 6 joueurs et joueuses ne sera pas admise à participer.
- Chaque participant et participante ne peut s'engager que dans un seul tableau. Il y a 5 tableaux mixtes et 3 tableaux féminins.
- Une joueuse participant à un tableau mixte ne pourra pas participer à un tableau féminin.
- Pour les catégories jeunes, une inscription peut-être acceptée dans le tableau de la catégorie immédiatement supérieure.
- Une équipe peut comporter au maximum un(e) muté(e) et au maximum un étranger (étrangère).

Tableaux mixtes	Tableaux féminins
1. Seniors messieurs et dames	6. Seniors Dames
2. Juniors garçons et filles	7. Juniors filles-cadettes
3. Cadets et cadettes	8. Minimes filles - benjamines
4. Minimes garçons et filles	
5. Benjamins et benjamines	

Engagement des équipes

- Les inscriptions sont effectuées via un questionnaire envoyé aux clubs et disponible sur le site du comité.
- Tout les membres de l'équipe inscrite doivent être licenciés traditionnels. Si un joueur ou joueuse est inscrit(e) en licence promotionnelle, celle-ci sera automatiquement convertie en licence traditionnelle.

Remplacement d'un joueur absent

- Dans toutes les catégories, un joueur absent peut-être remplacé par un joueur de la même catégorie. Son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.
- Le juge arbitre devra effectuer une nouvelle composition des poules afin de prendre en compte le classement du joueur qui remplace.

Déroulement de l'épreuve

- Le pointage devra s'effectuer 1h avant le début de l'épreuve avec la présence de tout les participants de l'équipe.
- Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.
- L'épreuve se déroule par poules, puis un tableau à élimination direct est organisé.
- Dans toutes les catégories, les poules sont établies par ordre décroissant du nombre de points classement indiqués lors de la dernière situation mensuelle des points FFTT précédant la date de l'épreuve.
- La règle de composition des poules est établie en suivant la méthode du serpent.
- Un joueur absent lors du troisième appel sera déclaré forfait pour la partie concernée.

Conseillers et sanctions

- Le règlement FFTT des règles du jeu article 3.5.1 est appliqué.
- Un seul conseiller est autorisé par joueur.
- Seuls les joueurs appelés et leurs conseillers sont autorisés à se trouver dans les travées des aires de jeu.

Arbitres fournis par les clubs

- Les associations qui participent à l'épreuve départementale ont l'obligation de fournir un arbitre diplômé (ou en cours de formation) qui officie durant toute la compétition. Chaque club concerné communique le nom de son arbitre selon les instructions de la circulaire d'inscription. En cas de défaut d'arbitre, l'équipe est sanctionnée de 3 points de pénalité et l'un des membres joueurs sera désigné pour officier.

Annexes 1 : Critérium Fédéral

1) Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge.

DIVISION	PR	D1	D2	D3
SENIORS	E	F	G	H
JUNIORS	F	G	H	I
CADETS	G	H	I	J
MINIMES	H	I	J	K
BENJAMINS	I	J	K	L

Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.

2) Attribution des points

Prendre la colonne horizontale correspondant au nombre de joueurs prévus (et non pas le nombre de ceux qui ont joué réellement) dans le groupe : Lorsque certaines places de poule ne sont pas qualificatives pour un tableau, les joueurs concernés classés à une même place dans les poules marquent le même nombre de points. Ce nombre correspond :

- pour la première place de poule non qualificative aux points attribués à la tranche des places situées après celle utilisée pour les derniers joueurs du tableau ;
- pour la deuxième place de poule non qualificative aux points attribués à la tranche des places situées après celle utilisée pour la première place de poule non qualificative ;
- etc. Si les points indiqués dans le tableau ne permettent plus d'attribuer des points différents pour des places non qualificatives distinctes, un écart d'un point devra être appliqué.
- Lorsque plusieurs places ne sont pas jouées, les joueurs concernés marquent le même nombre de points. Ce nombre de points correspond à la première place de la deuxième moitié des places non disputées. Exemple : les places 9 à 12 ne sont pas disputées ; les 4 joueurs se voient attribuer les points correspondant à la 11e place. Attribution des points suivant la place en fonction du nombre de joueurs prévus

	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32	48
1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	85
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	70
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55	60
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45	54
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40	52
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37	50
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35	48
9				2	5	10	15	20	22	22	25	33	38
10					2	5	10	15	19	19	24	32	37
11						2	5	10	16	17	23	31	36
12							2	7	13	15	22	30	35
13								5	11	13	17	29	34
14								4	9	11	15	28	33
15								3	7	9	13	27	32
16								2	5	7	11	26	31
17									3	5	9	23	30
18									2	4	8	20	29
19										3	7	17	28
20										2	6	15	27
21											5	13	26
22											4	12	25
23											3	11	24
24											2	10	23

nb	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
32	9	8	7	6	5	4	3	2				
48	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7
nb	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
32												
48	6	5	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur
Faire suivre ce nombre de la lettre : attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge